Montréal-Nord
Montréal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 7 avril 2025 à 19 h 4243, rue de Charleroi

PRÉSENCES :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

ABSENCES :

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac

---

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les membres du personnel de l'arrondissement

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Maxime Sauveur, directeur des travaux publics
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Carmen Baiant Secrétaire recherchiste
M. Daniel Bussières, chef de division, relations avec les citoyens et communications

Étaient aussi présents :

Mme Hélène Mercier, commandante du PDQ39
Mme Edith Sauvageau, attachée politique

Nombre de personnes dans la salle : 33

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé. Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel. Elle souligne la présence de la représentante du PDQ39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA25 10 043

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 avril 2025, à 19h.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 avril 2025, à 19h.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10.02 - Mot de la mairesse et des élu.es.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
- Image de marque
- Centre sportif
- Sommet de l'Est
- Budget participatif

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – district Ovide-Clermont
- Grand ménage du printemps, stationnement sur rue et abris d'auto temporaires
- Journée de la terre
- Jeux de Montréal

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac
- Prix PME
- Budget participatif

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19h 24.

Questions des citoyens présents dans la salle

Mme Mallette Lorraine
Installation d'un bac à fleurs

M. Bernard Simon Leclerc
Abattage d'arbres lors d'une construction

M. Bernard Carpentier
Règlement sur la propreté à Montréal-Nord

M. Robert Guilbault
Budget discrétionnaire

M. Jean Marc Juteau
Dos d'âne aux alentours de l'école Ste-Colette

Questions reçues via le formulaire électronique

Mme Kristen Brown
Garder des poules

Mme Fatima Yahiaoui
Déplacer l'arrêt d'autobus

Suspension de la séance à 19h 43

Reprise de la séance à 19h 52

CA25 10 044

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 mars 2025, à 19 h.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 mars 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA25 10 045

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mars 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mars 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1259864002

CA25 10 046

Renouveler le contrat AO 22-19587 avec Navada ltée pour une période d'une année à partir du 1 er mai 2025 au 30 avril 2026 pour des activités d'entretien mécanique de deux (2) arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge au montant de 150 470, 91 $ taxes incluses.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit renouvelé le contrat AO 22-19587 avec Navada ltée pour une période d'une année à partir du 1er mai 2025 au 30 avril 2026 pour des activités d'entretien mécanique de deux (2) arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge au montant de 126 573,87 $ taxes incluses et réserver une somme de 29 000 $, taxes incluses, pour l'achat de pièces et d'équipements requis pour l'entretien et les appels de services;
ET QUE cette dépense soit imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1259913003

CA25 10 047

Modifier le financement au montant de 693 940,37$ taxes incluses de l'octroi du contrat relatif à la location de niveleuses avec opérateur pour les lots 1,2,3,4 et 5 pour la période de janvier à avril 2025 dans le cadre de l'appel d'offres 23-20152 en affectant une partie à la réserve neige, soit un montant de 156 146,48$ taxes incluses.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit modifié le financement au montant de 693 940,37$ taxes incluses de l'octroi du contrat relatif à la location de niveleuses avec opérateur pour les lots 1,2,3,4 et 5 pour la période de janvier à avril 2025 dans le cadre de l'appel d'offres 23-20152 en affectant une partie à la réserve neige, soit un montant de 156 146,48$ taxes incluses.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1249171009

CA25 10 048

Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant la sécurisation des intersections au Parc Lacordaire, aux écoles Adélard-Desrosiers, Ste-Gertrude, à la clinique médicale Lacordaire, ainsi qu'à la caisse Desjardins faisant partie du réseau routier artériel. Ces travaux font partie du Plan d'action Vision Zéro inclus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE), du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction des projets d'aménagement urbain, Division Aménagement des rues; projet : PSAE MTN25-0441.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit offert, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant la sécurisation des intersections au Parc Lacordaire, aux écoles Adélard-Desrosiers, Ste-Gertrude, à la clinique médicale Lacordaire, ainsi qu'à la caisse Desjardins faisant partie du réseau routier artériel. Ces travaux font partie du Plan d'action Vision Zéro inclus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE), du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction des projets d'aménagement urbain, Division Aménagement des rues; projet : PSAE MTN25-0441.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1257902004

Intervention de Mme Christine Black, mairesse d’arrondissement

---

CA25 10 049

Octroyer, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour un montant de 389 087,00 $, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2025 et autoriser le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tous les documents nécessaires.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit octroyé, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour un montant de 389 087,00 $, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2024 et autoriser le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tous les documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1257902003

CA25 10 050

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 2 070 496 $, à différents organismes, dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) / Approuver les projets de convention à cet effet.

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par M. Jean Marc Poirier
M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordé un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 2 070 496 $, aux 8 organismes ci-après désignés, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2029, dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029;

QUE soient approuvés les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel**.**

Adopté à l'unanimité.

20.05 1259716001

Intervention de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

---

CA25 10 051

Accorder une contribution financière de 500 $ au Cercle du 3e âge de Montréal-Nord afin de les soutenir dans les diverses activités prévues durant l'année 2025 pour souligner le 50e anniversaire du club, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es 2025.

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par M. Jean Marc Poirier
M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 $ au Cercle du 3e âge de Montréal-Nord afin de les soutenir dans les diverses activités prévues durant l'année 2025 pour souligner le 50e anniversaire du club;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1253573008

CA25 10 052

Accorder une contribution financière de 500 $ à l'Association des Bénévoles du CHSLD Vigi Marie-Claret pour soutenir leur programme Soutien à l'action bénévole afin de permettre aux résidents âgés, sévèrement handicapés, de profiter d'activités adaptées à leurs capacités, besoins et intérêts, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es pour l'année 2025.

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par M. Jean Marc Poirier
M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 $ au à l'Association des Bénévoles du CHSLD Vigi Marie-Claret pour soutenir leur programme Soutien à l'action bénévole afin de permettre aux résidents âgés, sévèrement handicapés, de profiter d'activités adaptées à leurs capacités, besoins et intérêts;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1253573009

CA25 10 053

Autoriser une dépense de 500 $ auprès de la Fondation Marie-Louise Clarac pour l'achat d'une publicité dans le cadre de la soirée de gala du 23 mai 2025, et ce, à même le budget de représentation des élu.es pour l'année financière 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 $ à la Fondation Marie-Louise Clarac pour l'achat d'une publicité dans le cadre de la soirée de Gala du 23 mai 2025;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1253573011

CA25 10 054

Autoriser une dépense de 350 $ auprès de La Fondation du Cégep du Vieux Montréal pour l'achat d'une publicité dans le cadre du tournoi de golf au profit du programme de football des Spartiates du Cégep du Vieux-Montréal qui aura lieu le 23 mai 2025 au Parcours du Cerf à Longueuil, et ce, à même le budget de représentation des élu.es pour l'année 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 350 $ auprès de La Fondation du Cégep du Vieux Montréal pour l'achat d'une publicité dans le cadre du tournoi de golf au profit du programme de football des Spartiates du Cégep du Vieux-Montréal qui aura lieu le 23 mai 2025 au Parcours du Cerf à Longueuil;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1253573012

CA25 10 055

Autoriser une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025) à l'organisme Ringuette Montréal-Nord pour l'ajout de personnel additionnel pour le tournoi de ringuette de Montréal-Nord qui a eu lieu du 3 au 9 février 2025.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025) à l'organisme Ringuette Montréal-Nord pour l'ajout de personnel additionnel pour le tournoi de ringuette de Montréal-Nord qui a eu lieu du 3 au 9 février 2025.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1259720002

CA25 10 056

Autoriser une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025) pour les frais reliés à la location de la salle, à la surveillance et à l'entretien du Centre de loisirs lors d'un événement qui aura lieu le 18 mai 2025 dans le cadre de la fête des membres, un événement organisé par le Club Juventus Canada.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dérogation de la tarification prévue au Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025), pour les frais reliés à la location de la salle, à la surveillance et à l'entretien du Centre de loisirs lors d'un événement qui aura lieu le dimanche 18 mai dans le cadre de la fête des membres, un événement organisé par le Club Juventus.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1251689001

CA25 10 057

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur au bâtiment situé au 5229-5231, boulevard Gouin, sur le lot 6 012 415, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur au bâtiment existant situé au 5229-5231, boulevard Gouin;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
    - 25 % à la suite des travaux de fondation;
    - 75 % à la livraison du projet, incluant les travaux d'aménagement paysager, le cas échéant;

- Que si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé ou s'ils ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, le conseil peut exécuter la garantie et à son entière discrétion:
    - faire exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie, en recouvrer la différence au propriétaire; ou
    - conserver la garantie à titre de pénalité;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture, modélisation couleur et plan d'aménagement paysager, préparés par monsieur Daniel Levasseur, architecte et déposés à la DAUSE le 6 mars 2025;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 6 012 415 du cadastre du Québec, soit le 5229-5231, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1258311002

Intervention de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

---

CA25 10 058

Nommer Frédéric Marshall, à titre de contremaître - voirie et aqueduc à la Division voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, à compter du 19 avril 2025, en vue d'un statut permanent, à cet emploi.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé Frédéric Marshall, à titre de contremaître - voirie et aqueduc à la Division voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, à compter du 19 avril 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1255579003

CA25 10 059

Nommer M. Jean-Marc Poirier à titre de maire suppléant pour la période du 8 avril 2025 jusqu'à l'assermentation des nouveaux élus en novembre 2025.

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit nommé M. Jean-Marc Poirier à titre de maire suppléant pour la période du 8 avril 2025 jusqu'à l'assermentation des nouveaux élus en novembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1259595001

À 20h10, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black Mairesse d'arrondissement	Marc-Aurele APLOGAN Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2025.